



LES DATES CLES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1968

- Le **Club de Rome** est créé; association internationale qui se propose d'élaborer et suggérer des politiques basées sur un modèle de développement alternatif à celui dominant, plus attentif aux dimensions sociales et environnementales.

1972

- **Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain (UNCHD)**, à Stockholm (Suède) : 113 nations donnent naissance au premier Programme Environnemental des NU (UNEP) et approuve la Déclaration sur l'Environnement humain. René Dubos, microbiologiste américain d'origine française, lance la devise « penser globalement, agir localement ».
- **Conférence de l'UNESCO**, à Paris (France). La convention sur la Protection du Patrimoine Naturel et Culturel de l'Humanité est adoptée.

1976

- Conférence de Vancouver (Canada) : création de l'**Organisation des Nations Unies pour l'Habitat (UN-HABITAT)**. Institution du siège à Nairobi au Kenya en 1978.

1987

- La **Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement (Commission Brundtland)** publie le fameux rapport *Our Common Future* qui décrit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leur propre besoins ». La protection de l'environnement est devenue une démarche essentielle pour favoriser un développement stable et durable et demande d'intervenir à chaque échelle (globale, locale, individuelle) et dans chaque secteur.
- L'**Organisation Mondiale pour la Santé lance le projet « Villes Saines »** qui a porté à la construction d'un réseau pour la santé publique qui regroupe plus de 500 villes européennes et 300 villes extra-européennes et qui se base sur la prise de conscience civile.

1990

- Sur l'initiative de l'UNEP, de l'Union Internationale des Autorités Locales (IULA) et du Centre pour l'Innovation dans la Démocratie (CID) est créé le **Conseil International pour les Initiatives Environnementales Locales (ICLEI)**. L'ICLEI participera à la rédaction du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio et lancera successivement une campagne internationale pour l'adoption d'Agenda 21 Locaux.

1992

- Le **Traité de Maastricht** intègre dans le système communautaire les principes de protection environnementale, d'approche précautionnelle dans l'usage des ressources, de responsabilité du pollueur (« qui pollue, paye »), de prévention, d'intégration de l'environnement dans les politiques communautaires et de subsidiarité. La Commission Européenne adopte le **Vème Programme Politique d'Action Environnementale** (« Pour un développement durable et responsable »).
- **Conférence des NU sur l'Environnement et le Développement (UNCED), Sommet de la Terre**, à Rio de Janeiro (Brésil) : 170 chefs d'Etats et de gouvernements approuvent la Déclaration de Rio et l'**Agenda 21**, deux références clés pour les politiques et les initiatives tournées vers le développement durable au XXI^e siècle. La Convention sur les Changements climatiques, la Convention sur la Biodiversité et la Déclaration de Principes sur la gestion durable des forêts sont également approuvées. La **Commission des Nations Unies pour le développement durable (UNCSD)** est instituée.

1993

- **Conférence sur l'Environnement des Régions de l'UE**, à Bruxelles (Belgique) : la **Résolution de Bruxelles** est adoptée et engage les signataires à des rencontres régulières (biennales) pour discuter d'objectifs communs enclins à influencer positivement les politiques environnementales européennes.

1994

- **1^{ère} Conférence européenne des Villes durables**, à Aalborg (Danemark), sur l'initiative de la Commission européenne (DGXI), d'ICLEI et des principales associations de villes et gouvernements locaux : la **Charte d'Aalborg**, document de principes pour le développement durable au niveau local, est rédigée et la **Campagne des Villes européennes durables**, organe de coordination et d'assistance pour les collectivités locales signataires, est créée.
- **Conférence ministérielle de Tunis sur le Développement Durable** en Tunisie : sur l'initiative de l'UNEP et du PAM (Plan d'Action pour la Méditerranée) est rédigé l'**Agenda MED 21**, document de réflexion pour l'identification d'objectifs à atteindre pour la région méditerranéenne dans l'optique d'Agenda 21.
- **Naissance du Comité 21** (Comité français pour l'environnement et le développement durable) pour contribuer à l'ancrage en France du développement durable et du processus Agenda 21 Local.

1995

- **3^{ème} Conférence paneuropéenne des Ministres de l'Environnement**, à Sofia (Bulgarie) : la Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et des paysages est approuvée.
- **2^{ème} Conférence sur l'Environnement des Régions de l'UE**, à Valences (Espagne) : les régions européennes s'engagent, à travers la **Charte de Valences**, à agir selon une approche respectueuse de l'environnement et du développement durable.
- **Conférence Méditerranéenne pour l'Agenda 21 Local** à Rome (Italie) : une centaine d'autorités locales de l'Europe du Sud souhaitent promouvoir au sein des réalités urbaines de toute la Méditerranée un processus ayant pris maturité principalement dans les villes de l'Europe Centrale et du Nord.

1996

- **2^{ème} Conférence des NU Habitat (Habitat II)** à Istanbul (Turquie) : à travers la **Déclaration d'Istanbul** et l'Agenda Habitat, la communauté internationale reconnaît deux objectifs primordiaux : un habitat adéquate pour tout le monde et la durabilité des équipements humains dans un monde en voie d'urbanisation.
- **2^{ème} Conférence européenne des Villes durables** à Lisbonne (Portugal) : le **Plan d'Action de Lisbonne** pour la mise en place concrète de la charte d'Aalborg est rédigé. Il détermine des outils opérationnels précis (indicateurs, évaluation des impact environnementaux, EMAS, développement de la participation, construction du consensus, recours à la coopération, etc.).
- Mise en place de la **Commission Méditerranéenne du Développement Durable**, instance de dialogue et de propositions à l'intention des Parties contractantes pour la définition d'une stratégie méditerranéenne de développement durable.

1997

- **Sommet de la Terre +5** à New-York (Etats Unis) : c'est l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement d'Agenda 21 au niveau planétaire, dans les différents secteurs, à diverses échelles et pour les différents acteurs concernés. L'accent tombe sur les difficultés et les obstacles rencontrés lors du passage de la Déclaration d'intention à l'action, et sur les possibles solutions.
- **Conférence Internationale sur « Les villes et les entreprises : un nouveau partenariat pour le XXI^{ème} siècle »** à Brema (Allemagne) : l'objectif de la conférence est d'envisager les partenariats potentiels entre le monde des entreprises et les collectivités territoriales sur le thème du développement durable, pour donner une contribution significative au processus d'Agenda 21 Local à travers la **Déclaration de Brema**.
- **3^{ème} Conférence des Parties** à Kyoto (Japon) : le **Protocole de Kyoto**, premier acte contenant des indications opérationnelles pour la mise en place des engagements les plus urgents de la Convention sur les changements climatiques, est adopté. Le Protocole détermine les gaz à effet de serre dont les émissions doivent être réduites, le temps et les mesures pour y parvenir.

- **3^{ème} Conférence sur l'Environnement des Régions de l'UE** à Göteborg (Suède) : la **Résolution de Göteborg**, signée par plus de 80 Régions européennes et le Conseil des Régions européennes, est approuvée. Elle traite trois arguments principaux : la mise en place et les avancées ultérieures de la législation environnementale communautaire, les processus d'Agenda 21 régional, le «greening » des fonds structurels.
- La **Xarxa de Ciutats i Pobles cap a la Sostenibilitat** est créée sous l'impulsion de 112 communes catalanes ayant signé la *Déclaration de Manresa*, un document d'objectifs pour le nouveau réseau catalan qui souhaite promouvoir le développement durable et l'Agenda 21 Local auprès des collectivités territoriales de la région.

1998

- **4^{ème} Conférence paneuropéenne des Ministres de l'Environnement** à Aarhus (Danemark) : la Communauté européenne et les pays membres de la Commission Economique des NU pour l'Europe (UNECE) signent la **Convention d'Aarhus** qui a pour objet l'accès à l'information, la participation du public aux processus décisionnels et la justice dans le champ environnemental.
- La **Conférence Internationale des Villes Saines** à Athènes (Grèce) : c'est l'occasion de faire le point sur les initiatives réalisées en Europe en dix ans et de lancer la 3^{ème} phase du projet (1998-2002) ; la **Déclaration d'Athènes des Villes Saine**, pour l'amélioration des conditions de santé des communautés locales selon les principes de l'équité, de la durabilité, de la coopération intersectorielle et de la solidarité, est établie.

1998-99

- **Conférences régionales** préparatoires en vue de la 3^{ème} Conférence européenne des Villes durables à Turku (Finlande), Séville (Espagne) et La Haye (Hollande).
- La **Coordination italienne des Agenda 21 Locaux** est créée, à l'initiative conjointe des collectivités territoriales italiennes, afin de promouvoir la réalisation d'Agenda 21 Locaux sur le territoire national.

2000

- La Commission Européenne présente le **Livre blanc sur la responsabilité environnementale** qui compare la responsabilité objective (dommages causés pas des activités dangereuses) et la responsabilité pour faute (dommages causés pas des activités non dangereuses).
- **3^{ème} Conférence européenne des Villes durables** à Hannover (Allemagne) : la situation de la durabilité urbaine en Europe, au seuil du XXI^{ème} siècle, est exposée et l'**Appel de Hannover** pour un engagement conjoint et diffus en faveur du développement durable est prononcé.
- La **Convention Européenne sur le Paysage** est signée à Florence (Italie). Celle-ci détermine une série de devoirs et comportements communs à adopter pour la protection du paysage.
- Le **Sommet du Millénaire des Nations Unies** à New-York (Etats Unis) : il réaffirme les priorités à atteindre au niveau global (élimination de la pauvreté et développement durable) à travers des lignes d'action communes. Des objectifs fondamentaux sont définis (**Millenium Development Goals**), repris en 2003 dans le Rapport sur le Développement.

2002

- **1^{er} World Urban Forum** à Nairobi (Kenya) : la coopération internationale sur le thème du développement urbain, l'échange de connaissances et d'expériences entre les différentes réalités urbaines, le partage des bonnes pratiques sont définis comme fondamentaux.
- Le Parlement Européen approuve le **VI^{ème} Programme Politique d'Action environnementale de l'UE** (« Notre futur, notre choix »). Les champs d'action prioritaires sont : les changements climatiques, la nature et la biodiversité, l'environnement et la santé, les ressources naturelles et les déchets.
- **Sommet Mondial pour le Développement Durable à Johannesburg** (Afrique du Sud) : à dix ans de Rio, l'action des Pays signataires est évaluée et les lignes de développement futures définies. Les principes de précaution et de responsabilité commune sont confirmés ; les axes d'actions suivants sont identifiés : droits humains, lutte à la pauvreté, protection de la santé, eau potable, substances chimiques, biodiversité, protection des océans et pêche, énergie, changements climatiques. La conférence se clôt avec l'approbation de la **Déclaration du Développement Durable** et de son **Plan d'Action**. Les représentants de 28 Gouvernements régionaux et de 4

associations de régions donnent vie à la **1^{ère} Conférence des Gouvernements régionaux pour le Développement Durable** durant laquelle est approuvée la *Déclaration de Gauteng*.

2003

- **Conférence sur la Gouvernance Environnementale et la Société Civile** à Bruxelles (Belgique) : le thème principal est le passage de l'idée à la mise en pratique du concept de « participation collective ».
- **3^{ème} Forum Mondial sur l'Eau** à Kyoto (Japon) : organisé durant l'année internationale de l'Eau, des représentants de gouvernements et autres y participent pour stimuler la conscience collective sur les problèmes relatifs aux ressources hydriques.
- **2^{ème} Conférence des Gouvernements régionaux pour le Développement Durable** à Sebastian (Espagne) à laquelle participent 52 Gouvernements régionaux. Le *Réseau Mondial des Régions pour le développement durable* est créé pour renforcer la coopération.
- **3^{ème} Conférence des Gouvernements régionaux pour le Développement Durable** à Perth (Australie) : différents thèmes sont traités : relations entre gouvernement national/régional/local, outils de durabilité, partenariats pour la durabilité, politique sur les gaz à effet de serre, tourisme durable, etc.
- **Congrès Mondial sur l'Action 21 Locale** à Athènes (Grèce) : plus de 500 représentants de l'ICLEI, participants d'autres campagnes internationales, gouvernements nationaux et locaux participent à la rencontre et approuvent le *Plan Stratégique* pour la période 2004-2009.

2004

- **Conférence européenne sur les Energies renouvelables** à Berlin (Allemagne) : 650 participants de 45 pays arrivent à la conclusion suivante : 20% de production d'énergie à partir de sources renouvelables d'ici 2020.
- **19^{ème} session du Forum Global sur la Biodiversité** à Kuala Lumpur (Malaisie) : aux rencontres participent les 87 signataires du Protocole de Carthage sur la Biodiversité, entré en vigueur en 2003. Les critères à adopter au regard des OGM, tant à propos des effets sur la santé humaine que sur les risques possibles par leur introduction dans l'environnement naturel, sont définis. Le **22 mai** est proclamé par les NU « *Journée Mondiale de la Diversité Biologique* » afin d'accroître la responsabilité et la compréhension sur les conséquences causées par la perte de la biodiversité.
- **Conférence mondiale sur les Energies renouvelables** à Bonn (Allemagne) : des délégués de 154 pays y participent et définissent trois lignes d'action : une Déclaration politique contenant des objectifs partagés afin d'augmenter l'utilisation d'énergies renouvelables ; un Programme d'Action International contenant les engagements et les actions partagés des gouvernements, des organisations internationales et stakeholder ; des Recommandations Politiques pour ceux qui souhaitent élaborer de nouvelles approches et stratégies dans ce secteur.
- **Sommet des Politiques européennes (Outlook 2010 - Sustainable Policies for a greener and wider Europe)** à Bruxelles (Belgique) : y sont discutés des scénarios possibles suite à l'élargissement de l'Union à 25 états. Le **5 juin** est proclamé par les NU « *Journée Mondiale de l'Environnement* ».
- **Congrès fondateur de l'Organisation mondiale des Villes et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)**, à Paris (France) : cette nouvelle organisation est le résultat de la fusion entre la Fédération mondiale des cités unies (FMCU) et l'Union internationale de villes et pouvoirs locaux (IULA). Les 3000 représentants de collectivités territoriales de plus de 120 pays y ont approuvé la composition des organes de direction de la CGLU dont les maires de Paris (Bertrand Delanoë), Sao Paulo (Martha Suplicy) et Pretoria (Smangalis Mkhathshwa) ont été élus à la présidence.
- **4^{ème} Conférence européenne des Villes durables, Aalborg+10** au Danemark : 10^{ème} anniversaire de la Charte d'Aalborg durant lequel 1000 représentants de toute l'Europe ont travaillé à la définition de futures lignes d'action, déterminant en particulier dix champs d'intérêts (gouvernance, gestion locale pour la durabilité, ressources naturelles communes, consommation responsable et styles de vie, planification et programmation urbaine, une meilleure mobilité et moins de trafic, action locale pour la santé, économie locale durable, équité et justice sociale, du local au global). 110 Autorités locales ont signé, en conclusion, ces *Aalborg Commitments* en s'engageant activement à les réaliser d'ici les dix années à venir.